

Point de vue

Riche ou pas riche ?

Alors que la ministre de la culture qualifie l'offre légale d'oeuvres musicales et cinématographiques de « quelque chose qui est suffisamment intéressant et attractif du point de vue des films proposés, de tous les systèmes différents pour avoir de la musique », Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État à l'économie numérique semble être d'un avis un peu différent, puisque lors d'une rencontre organisée par SVM en début de semaine elle a par exemple affirmé [que] « Personne dans le monde de l'offre légale et des musinautes n'est satisfait de l'offre actuelle. Elle est faible, je suis désolée de le dire. Elle est décevante, et pas toujours construite pour attirer l'internaute. Il faut y travailler. ».

Lors de ladite rencontre, le directeur général d'Iliad, Maxime Lombardini, n'a pas hésité lui non plus à donner son avis : « Quand on a habitué le public à une série américaine et que vous lui demandez d'attendre 18 mois pour qu'il puisse visionner la saison 2, est-ce illégitime de la télécharger ? Je pense que non, même si c'est du téléchargement illégal. »

De quoi se faire encore de nouveaux amis (ou pas :)

Source <http://www.pcinpact.com/actu/news/50419-nkm-offre-legale-faible-decevante.htm>

Endless DRM

Y en a plus ? y en a encore !

Les DRM (« Mesures techniques de protection », comme on est supposé dire dans la douce langue de Molière) semblent avoir tendance à disparaître, au moins dans le monde de la musique.

Mais le fait qu'elles soient moins présentes pour ces oeuvres ne veut pas dire qu'elles aient disparu.

Ainsi quelques possesseurs du Kindle (un livre de poche électronique créé vendu par Amazon) en ont-ils fait l'expérience, en voyant l'ensemble des ouvrages qu'ils avaient acquis ... disparaître, à la suite d'un différent avec le libraire.

Comme quoi le « confort » apporté par certains produits peut cacher quelques inconvénients pas vraiment mineurs.

Source : <http://arstechnica.com/gadgets/news/2009/04/amazon-kindle-incidents-highlight-drm-limitations-once-again.ars>

Copie privée ... ou pas

Le ministère de la culture nous aide à choisir nos CD-R

Lorsqu'on a un volume important de données précieuses (photos, distributions linux, ou autres choses du genre), la question de la conservation de ces données finit toujours par se poser.

Les laisser sur des disques durs n'est pas nécessairement prudent, ceux-ci étant faillibles, ni même pratique (lourds, ne permettant pas une diffusion aisée, etc.).

Les supports optiques (ré)inscriptibles peuvent constituer une bonne solution. Mais choisir le bon support, durable, et même le bon graveur, n'est pas chose aisée.

Heureusement, le ministère de la culture à nous qu'on a nous aide. Par là :

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/archives-electroniques/stockage/>

Rien que des vilains pirates, si ça se trouve :))

Merci à Guillaume

Le site qui déchire, pardon, qui rature, du vendredi

Emma

C'est le week-end. Enfin, celui là, ou l'un de ceux à venir avec un jour férié attaché. Vous vous ennuyez. En plus, il ne fait pas beau et il n'y a rien à la télé.

Que faire ? (Re)lire *Madame Bovary*, par exemple. Dans le texte, ou plus exactement dans le manuscrit, avec les ratures, les hésitations, les diverses versions, tout et tout.

C'est par là, si vous voulez voir à quoi ça ressemble :

<http://bovary.univ-rouen.fr/>

Et c'est (bien sûr) gratuit, et le texte est intégral.

